

Décision portant sur la fixation des taux de financement 2023-2024

Les montants de la bourse Erasmus+ varient chaque année en fonction du budget alloué à Sciences Po par la Commission Européenne au titre du programme Erasmus+, et du nombre de personnes en mobilité en Europe.

En fonction du budget disponible, les bénéficiaires peuvent être allocataires partiels afin de permettre à l'ensemble des élèves en mobilité d'études ou de stage de percevoir la bourse Erasmus ;

Pour l'année 2023-2024, le montant versé correspond à **60% de la durée réelle de la mobilité**. Ainsi, pour une durée de mobilité réelle de 10 mois, le montant versé s'élève à 6 mois de bourse.

La mensualité retenue par Sciences Po pour l'année 2023-2024 correspond à :

348€ pour le Groupe 1

292€ pour le Groupe 2

225€ pour le Groupe 3

Un complément de 150€ est versé pour les mobilités de stage.

Le forfait de la bourse Erasmus+ varie selon le coût de la vie du pays d'accueil et de la durée de celle-ci. La Commission européenne a classé les pays de destination en trois groupes et a défini les fourchettes mensuelles pour chaque catégorie de mobilité :

Groupe	Pays	Fourchette mensuelle séjours d'études	Fourchette mensuelle stages
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège et Suède.	348€/mois à 674€/mois	498€ à 824€/mois
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas et Portugal.	292€ à 606€/mois	442€ à 756€/mois
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Serbie et Turquie.	225€ à 550€/mois	375€ à 700€/mois